



syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (Siren : 200038271)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Frasne
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/02/2013
Date d'effet	28/02/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Christian BOUDAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3, rue de la Gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25560 FRASNE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	52 922
Densité moyenne	69,60

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	CC du Grand Pontarlier (242500338)	CC
25	CC du Mont d'Or et des Deux Lacs (242504215)	CC
25	CC du Plateau de Frasné et du Val de Drugeon (CFD) (242504496)	CC
25	Communauté de communes de Montbenoit (242500320)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU DOUBS (222500019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales - Le syndicat est compétent pour l'étude, la protection, la gestion et les travaux de réhabilitation des zones humides. Le syndicat est également compétent pour l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000 sur les sites suivants : bassin du Drugeon (FR4301280 et FR43010112) ; tourbières, lac de Remoray et zones environnantes (FR4301283) ; lac de Remoray (FR4310027) ; lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin (FR4301284) ; complexe de la Cluse et Mijoux (FR4301299). Le syndicat n'est pas compétent pour engager la réflexion de la création d'une réserve naturelle. II - Réhabilitation et protection durable des cours d'eau : . Etudes et travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants du Doubs et de la Jougna. Les barrages et seuils peuvent faire l'objet d'études et de travaux, après désignation par le comité syndical de leur intérêt pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, et notamment pour la continuité écologique (excluant donc les études et travaux visant à la protection des biens et des personnes). Le projet de réfection du barrage du lac St Point, compte tenu des enjeux liés aux milieux aquatiques, sera examiné en priorité par le comité syndical. . Entretien des berges lié à la restauration écologique des cours d'eau . Promotion ou coordination d'actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau. III - Actions d'aménagement des sites ENS liés aux cours d'eau et aux zones humides. IV - Le syndicat mixte est habilité à assurer la gestion du domaine public fluvial qui pourrait lui être transféré.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement